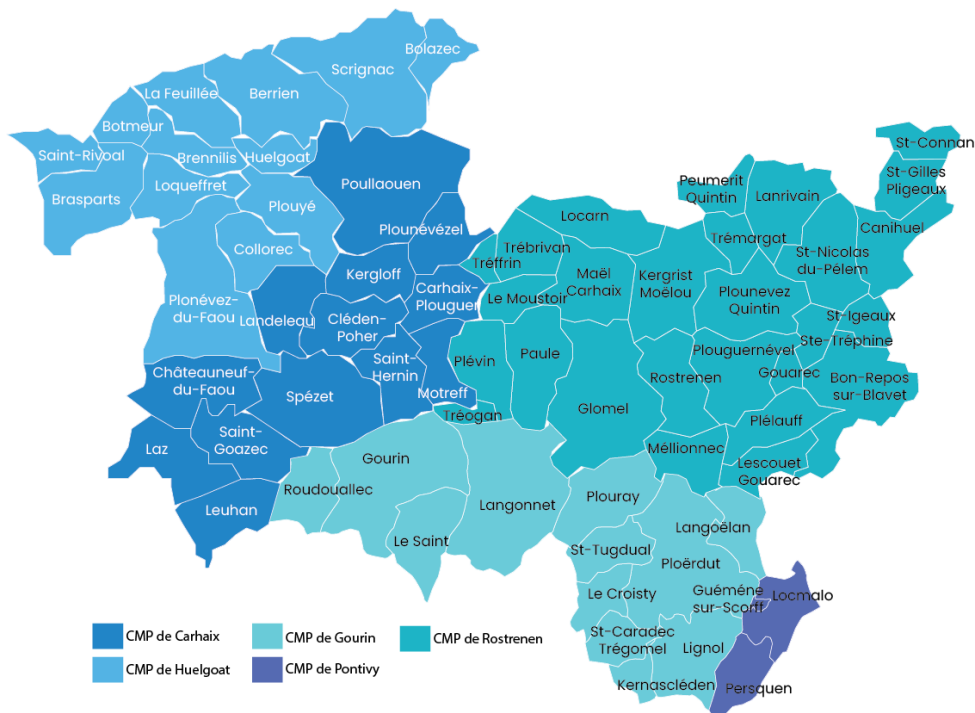


Où intervient l'EMPC COB ?

- Au domicile des patients.
- Dans les établissements médico-sociaux.
- Dans des lieux partenaires (collectivités, lieux publics ...).



Nous contacter,
7j / 7 de 10h à 21h
Tél. : 07 85 68 58 14

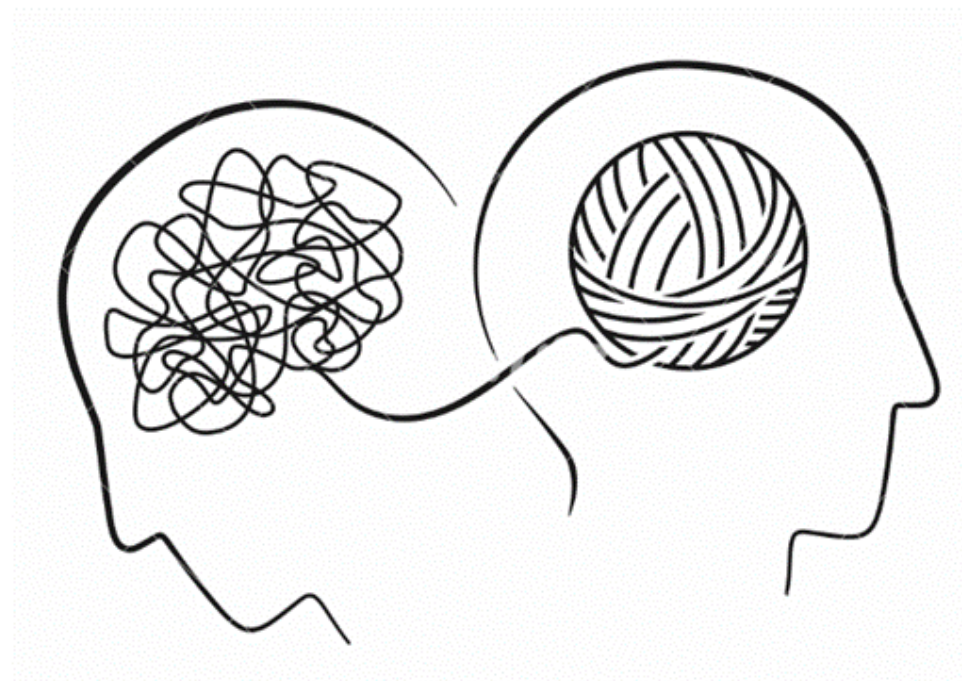
Secteur 22/56 :
empccob.rostrenen@ahbretagne.com
Secteur 29 :
equipe.mobile.cob@ch-morlaix.fr

Notre numéro est à destination des professionnels et élus. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à nous appeler. Notre réponse sera plus pertinente si vous prenez quelques minutes pour échanger avec nous entre professionnels.

Service communication de l'AHB - M2-SI-219 - Décembre 2024

Equipe Mobile Prévention de Crise (EMPC)

En Pays Centre Ouest Bretagne (COB)



CHPM
Centre Hospitalier
des Pays de Morlaix

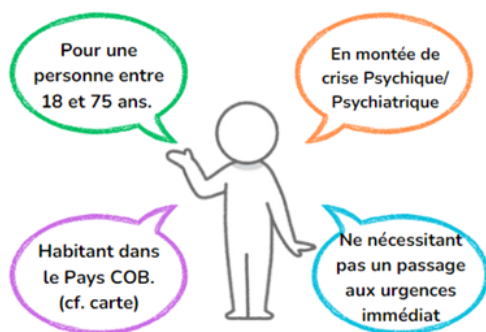
 association
hospitalière
de Bretagne

L'EMPC COB, qu'est-ce que c'est ?

Nous sommes une équipe pluridisciplinaire intervenant sur le Pays COB. Nous intervenons auprès des patients en montée de crise psychique ou psychiatrique. Notre mission est de renforcer la réactivité, la mobilité et l'accessibilité aux soins psychiatriques, en :

- Accompagnant le patient dans son environnement.
- Elaborant une proposition en coordination avec les acteurs de premier recours.
- Proposant un accompagnement post-crise afin de stabiliser la situation et prévenir une nouvelle crise.

Pour qui appeler l'EMPC COB ?



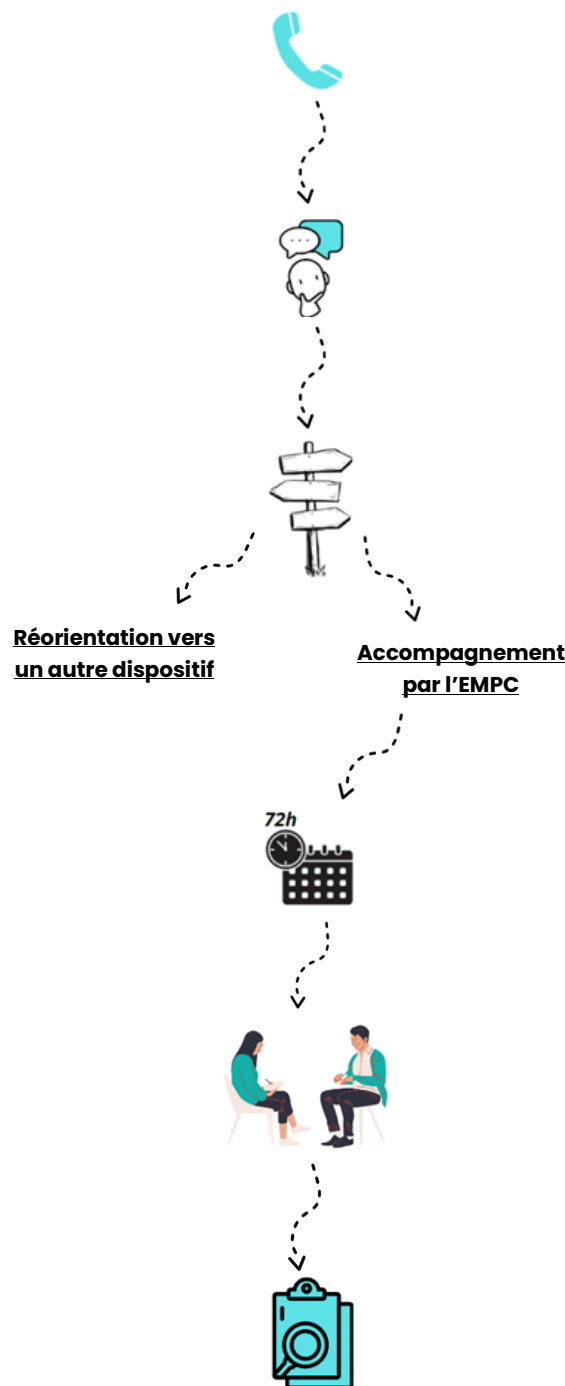
Quand appeler l'EMPC COB ?

Constat d'un changement de comportement nécessitant une évaluation rapide.

Lorsqu'une hospitalisation semble se profiler mais qu'il est encore possible de l'éviter.

Constat d'une difficulté d'accès ou d'adhésion aux soins psychiatriques.

Comment se passe un accompagnement avec l'EMPC COB ?



1. Vous constatez une situation qui peut relever de l'EMPC COB, et appelez le numéro unique : 07.85.68.58.14
2. Une infirmière de l'EMPC COB vous répond. Elle effectue un premier recueil d'informations.
3. Dans les 72h ouvrables qui suivent l'appel, les professionnels de l'équipe déclenchent, si nécessaire, une intervention.
4. A la suite de ce premier rendez-vous une ou des propositions thérapeutiques sont faites au patient (réorientation, mise en place de visites à domicile intensives potentiellement en collaboration avec les partenaires du territoire...).